

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	28 (1883)
Heft:	4
Artikel:	Les règlements français, allemands et suisses sur le service de campagne
Autor:	J.S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-347935

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXVIII^e Année.

N° 4.

15 Avril 1883

Les règlements français, allemands et suisses sur le service de campagne.

Bivouacs, sûreté en station et en marche, (avec planches).¹

En parcourant les règlements français, allemands et suisses, ce qui frappe tout d'abord c'est le peu de détails dans lesquels entre le règlement allemand, comparé au nôtre, et surtout au règlement français, sur le service des troupes en campagne, tandis qu'au contraire ce même règlement est d'une minutie vraiment remarquable en ce qui touche le service intérieur, l'école de soldat, de bataillon, etc., etc.

Je n'ai pu trouver que dans des livres d'instruction non-officiels tels que « Perizonius » « la Tactique » de J. Meckel, « le Dienstunterricht für den Infanteristen des deutschen Heeres » de Trausfeldt, des données et des croquis sur ce service de sûreté de marche et d'avant-postes.

N'ai-je pu me procurer les vrais règlements sur ces sujets ? Je n'en sais rien. Ces règlements, m'a-t-on dit, n'existeraient pas, ou du moins ne sont pas détaillés comme le français par exemple.

Pour tout ce service de sûreté de marches et d'avant-postes, on laisse, en Allemagne, la plus grande latitude aux commandants, qui sont guidés dans leurs dispositions par la pratique et la nature du terrain.

Nous allons étudier maintenant l'organisation, les formes extérieures des bivouacs, des dispositions de sûreté de marche et d'avant-postes, sans nous arrêter à l'explication des buts de ces différents services, buts qui sont partout les mêmes et qu'il est par conséquent inutile d'énumérer ici.

I. BIVOUACS.

En général, comme formation normale de l'infanterie pour le bivouac, c'est la colonne double qu'on a adoptée; cependant l'on peut bivouaquer en ligne ou en colonne de compagnies, suivant

¹ Conférence faite au Cercle des officiers de Bâle, le 2 décembre 1882, par J. S., 1^{er} lieut. d'inf.

les cas et la formation du terrain, mais nous ne nous arrêterons pas à ces dernières formes et ne considérerons que la formation en colonne double.

a. *France.*

Le bataillon étant en colonne double, par colonnes de compagnies à 4 sections, le chef de bataillon fait prendre entre les compagnies de tête et celles de queue une distance de 20 mètres, et entre les sections de chaque compagnie double distance de masse, soit 9 mètres.

On fait ensuite former les faisceaux, et les compagnies déboîtent, celles de droite faisant à droite, celles de gauche faisant à gauche : chacune d'elles se porte à 6 mètres en dehors des faisceaux et fait front.

L'on installe alors le bivouac, soit au moyen de tentes, soit au moyen d'abris improvisés, ou tout à fait à la belle étoile; prenons le premier cas : les tentes sont dressées sur une longueur égale au double du front d'une section, dans le prolongement des faisceaux et dans le sens de la profondeur. Elles sont établies pour 6 hommes et séparées par 1 mètre d'intervalle.

Dans les compagnies de droite, les sous-officiers campent par deux à la droite de leur section, ou par quatre à la droite de la première section de leur peloton ; dans les compagnies de gauche ils occupent une place analogue à la gauche.

Les sergents-majors et les fourriers se placent derrière les sous-officiers de leur compagnie, sur le prolongement de la ligne de leurs officiers. Ceux-ci à 10 mètres derrière la tente de la dernière section de leur compagnie.

Les tambours, clairons et sapeurs, ouvriers d'art, pour le bataillon du drapeau (car en France il n'y a un drapeau que par régiment) campent à 10 mètres en avant de la section de tête du demi-bataillon de droite ; leurs armes et instruments sont à 10 mètres en avant des faisceaux de cette section.

La garde de police campe à 10 mètres en avant de la section de tête du demi bataillon de gauche ; ses faisceaux sont à 10 mètres en avant des faisceaux de cette section.

Le drapeau s'il est au bataillon, est placé entre les faisceaux des clairons et ceux de la garde de police, par conséquent à 10 mètres en avant de l'intervalle qui sépare les faisceaux des 2^e et 3^e compagnies.

Les feux pour les cuisines sont établis à 15 mètres sur le côté

à droite et à gauche des compagnies; ces cuisines sont établies à raison de 4 par section (une par escouade-groupe).

Le chef de bataillon, l'adjudant-major et le médecin campent derrière le demi bataillon de droite, à 10 mètres en arrière des officiers de la 1^{re} compagnie ; l'adjudant à 10 mètres en arrière de ceux de la 4^e compagnie.

Les chevaux et les voitres, l'ambulance et la forge à 10 mètres en arrière de l'adjudant sous-officier. La cantine à gauche sur le prolongement de la ligne des officiers des 2^e et 3^e compagnies et sur l'alignement des cuisines. L'emplacement des latrines est déterminé par le chef de bataillon, suivant la configuration du terrain : elles doivent être au moins à 60 mètres du bivouac.

Pour un régiment les bataillons sont placés l'un à côté de l'autre ; on laisse 20 mètres d'intervalle entre les cuisines de deux bataillons voisins, ou bien les bataillons sont placés l'un derrière l'autre à 20 mètres de distance, de manière que le milieu soit exclusivement réservé aux faisceaux.

Dans le premier cas, le drapeau ainsi que la garde de police sont placés, comme dit ci-dessus, au bataillon du centre; dans le second cas ils sont toujours au bataillon de tête.

Le colonel, le lieutenant-colonel et le médecin-major de première classe s'établissent derrière les deux compagnies de droite du bataillon du drapeau, à 10 mètres des officiers de l'état-major de ce bataillon ; le porte-drapeau et l'officier-payeur à 10 mètres en arrière du colonel.

Les musiciens campent en arrière des deux compagnies de gauche du même bataillon ; le tambour-major à la gauche avec le sous-chef de musique ; le chef de musique en avant des musiciens, sur la ligne de l'état-major du bataillon. Le vaguemestre avec les équipages du régiment; ceux-ci, au lieu d'être laissés à chaque bataillon, peuvent être réunis pour la commodité du service; ils sont alors placés, soit en arrière du dernier bataillon, soit en arrière du bataillon du drapeau, suivant que les bataillons campent l'un derrière l'autre ou sur la même ligne.

La garde de police, composée d'une demi-section, commandée par un sous-officier (pour un bataillon isolé) détache un poste avancé, un caporal et 6 hommes, à 100 mètres en avant du front du bataillon, et qui est chargé de la surveillance en avant du front et de la garde des prisonniers. En outre elle fournit 4 factionnaires :

4 devant les armes.

1 en arrière des bagages dont il a la surveillance.

1 sur chaque flanc.

De plus encore un planton chez le chef de bataillon.

b. *Allemagne.*

Le bataillon étant en colonne double (colonne nach der Mitte) l'on fait d'abord sortir des rangs les hommes désignés pour la garde, qui viennent se placer à 30 pas devant le milieu du bataillon et reçoivent les ordres de l'officier du jour.

Pendant ce temps les échelons de la colonne prennent entre eux 12 pas de distance, forment les faisceaux, auxquels on accroche ceinturons et gibernes, puis débloquent par « à droite » et « à gauche », et se placent la 2^e compagnie à droite des faisceaux, la 3^e à gauche, la 1^{re} et la 4^e derrière les faisceaux et derrière les deux autres compagnies.

On forme alors des escouades (Korporalschaften) puis après avoir pris un demi pas de distance d'homme à homme, on dépose les sacs et vaque aux différents soins d'aménagement du bivouac, derrière les sacs, de corvées d'eau, de bois, etc., de construction d'abris provisoires (Windschirme, Bivakshütten, etc., etc.)

Les voitures et les chevaux se placent à 20 pas en arrière des 1^{re} et 4^e compagnie, laissant entre elles, juste derrière le milieu de la colonne, un espace libre sur lequel viennent s'installer le commandant du bataillon et l'état-major.

A 40 pas derrière cette ligne de l'état-major, des voitures et des chevaux, on établit les cuisines (une par compagnie) et à 20 pas derrière les cuisines, la cantine.

Où sont les officiers et les sous-officiers des compagnies dans tout cela ? je n'en sais rien, n'ayant pu trouver dans les différents ouvrages que j'ai parcourus, aucune donnée exacte sur ce sujet, mais je suppose que les sous-officiers restent auprès de leurs hommes, et que les officiers viennent se grouper autour de l'état-major et du commandant du bataillon, dans l'espace laissé libre entre les voitures et les chevaux.

Mais comme dit, ce sont des suppositions que je fais, car je n'ai pas trouvé de mention spéciale des officiers dans le règlement.

Les latrines sont à 100 pas derrière la ligne des cuisines, soit donc à 80 pas en arrière de la cantine.

A proximité de l'ennemi on installe des gardes de campement ou de bivouac, (1 sous-officier, 2 premiers soldats (gefreite)

4 musicien et 16 hommes) et selon les besoins, des gardes de flancs et des gardes d'incendie; ces dernières font toujours front contre la troupe et sont en même temps chargées de la garde des arrestants.

Ces gardes de campement placent un poste devant les armes et des postes doubles à droite et à gauche; les gardes de flancs et d'incendie posent de leur côté les postes nécessaires.

Outre ces gardes qu'on nomme extérieures (*æussere Wachen*) et qui se comportent comme des grand'gardes, avec lesquelles elles doivent se tenir en communication constante au moyen de patrouilles, les Allemands ont encore dans le bivouac, pour le maintien de l'ordre une garde intérieure (garde du drapeau, *Fahnenwache*) composée d'un sous-officier, 1 premier soldat, 1 musicien et 6 hommes, et qui se trouve à 10 pas en avant de la tête avec les tambours disposés en pyramide et le drapeau.

Cette garde pose un poste devant le drapeau, en même temps sentinelle devant les armes et un poste auprès du chef de bataillon, poste chargé en même temps de la surveillance des chars.

c. Suisse.

Notre bivouac d'un bataillon en colonne double tient des deux systèmes que nous venons d'analyser.

Les faisceaux formés, les compagnies à droite du drapeau déboîtent par « à droite », celles à gauche du drapeau par « à gauche » prennent 5 pas de distance depuis les faisceaux, font front et se placent sur un rang par sections.

Les sous-officiers restent auprès de leurs hommes et le bivouac s'organise, soit à la belle étoile tout simplement, soit aussi au moyen d'abris improvisés, comme en Allemagne.

A 10 mètres en arrière des faisceaux et des sections de queue des 4^e et des 1^{re} compagnies bivouaquent les sous-officiers de l'état-major du bataillon. A 10 mètres plus en arrière encore les officiers des compagnies et ceux de l'état-major du bataillon, ces derniers au centre, les officiers des 4^e et 3^e compagnies à gauche, ceux des 1^{re} et 2^e à droite.

Les voitures et les chevaux de trait se placent à 10 mètres derrière l'état-major du bataillon, sur l'axe de la colonne, les chevaux des officiers sur la même ligne, à droite, avec les soldats du train et les domestiques. La place à gauche des voitures est réservée pour les distributions de vivres (*Fassungsplatz*.)

A 10 mètres en arrière de cette ligne vient la ligne des cuisines (une par compagnie).

La garde du bivouac est placée de 50 à 100 mètres en avant du front, et place une ligne de sentinelles avancées devant le front et des sentinelles auprès du drapeau et des faisceaux d'armes.

La garde de police se place à 20 mètres en arrière des cuisines ; elle surveille les hommes aux arrêts et place aussi des sentinelles au parc.

d. Résumé.

De ce qui précède nous voyons que dans notre bivouac comme dans le bivouac français, les hommes bivouaquent sur le prolongement de la ligne de leurs faisceaux respectifs, à droite et à gauche de ces derniers, tandis qu'en Allemagne les 2^e et 3^e compagnies seules sont des deux côtés des faisceaux, et les 4^{re} et 4^e derrière.

Comme en Allemagne par contre, les sous-officiers, chez nous, restent auprès des hommes, tandis qu'en France ils campent à part sur la ligne extrême de leurs sections.

Mais où le bivouac français paraît présenter un avantage, c'est que les officiers campent directement derrière leurs compagnies respectives ; chez nous ils sont derrière tout le bataillon, ce qui est très désavantageux pour ceux de la 2^e et de la 3^e compagnie, qui, en cas d'alarme, sont très éloignés de leurs hommes.

Les chevaux de selle sont alors de nouveau chez nous, comme en Allemagne, plus à portée des officiers, tandis qu'en France ils sont relégués à l'extrême limite de gauche du bivouac, et par cela assez éloignés de ceux qui peuvent être appelés à en avoir besoin d'un moment à l'autre.

Quant à l'emplacement occupé par ces différents bivouacs, nous avons :

En Suisse, pour 1 bataillon (774 hommes) 115 m. sur 120.

En France, » » (960 ») 133 m. 50 sur 124.

En Allemagne » » (1000 ») 160 m. sur 225.

II. SERVICE DE SURETÉ

Le service de sûreté est en principe partout le même, tant pendant le repos que pendant les marches, et ne varie d'un pays à l'autre que par de petites questions de détails, d'appellations et de distances entre les différentes subdivisions qui le composent.

En général, partout aussi, on y emploie des fractions constituées, sections, compagnies, bataillons, et de la force du quart au sixième de l'effectif total des troupes. Quelquefois même on va jusqu'à employer le tiers ou même plus de l'effectif total, mais c'est alors seulement pour ne pas scinder de fraction constituée et pour la laisser sous la conduite de son chef respectif.

Tant pour les avant-postes que pour le service de sûreté de marche le principe adopté est celui de la ramifications toujours plus complète des unités, au fur et à mesure qu'elles s'éloignent du gros et se rapprochent de l'ennemi, et la meilleure comparaison à faire pour la forme de ces deux services est celle d'un arbre dont le tronc représenterait le gros, les branches les subdivisions intermédiaires et les extrémités ténues les sentinelles.

Nous commencerons à étudier ce service au repos, c'est-à-dire par les avant-postes, et partirons du tronc ou plutôt du gros, pour arriver aux extrémités ténues tournées du côté de l'ennemi, en prenant la disposition de corps de troupes d'une certaine importance, de façon à avoir un réseau plus complet de ramifications à étudier.

I. AVANT-POSTES.

a. France.

Pour des corps de troupes de la force d'une brigade, le règlement français nous indique deux dispositions, la 1^{re} avec une réserve, la 2^e sans réserve.

Dans la première (fig. 1) nous avons à 1200 mètres en avant du corps principal la réserve des avant-postes, à 800 mètres; en avant de celle-ci, les grand'gardes, de la force d'une compagnie, en général, qui détachent à 500 m. plus avant encore des petits postes, soit de la force d'une escouade, commandée par un sous-officier, soit de la force d'une section commandée par un officier.

Ces petits postes, outre un factionnaire devant les armes, placent à 2/300 m. en avant d'eux une série de sentinelles doubles, chargées de surveiller le terrain et de les protéger contre toute surprise.

Les grand'gardes, en outre, placent quelquefois des postes détachés, commandés par un officier, un sous-officier ou un caporal et destinés, soit à renforcer une aile de la ligne des sentinelles, lorsque cette aile ne s'appuie pas à un obstacle naturel ou à des troupes amies, soit à conserver la communication entre

deux grand'gardes éloignées, soit encore à occuper des points importants en avant ou sur la ligne des sentinelles, tels que hauteurs, carrefours, défilés, ponts.

Ces postes détachés se gardent eux-mêmes suivant leur effectif, soit au moyen de « sentinelles volantes », soit au moyen de petites patrouilles.

Les petits postes, qui relèvent leurs sentinelles doubles respectives toutes les deux heures et sont relevés eux-mêmes par les grand'gardes une fois dans la journée, sont chargés d'entretenir la communication entre eux au moyen de patrouilles, et envoient en outre du côté de l'ennemi, mais sans s'écartez grandement de la ligne des sentinelles doubles, des « patrouilles rampantes », qui ressemblent assez à nos « Schleichpatrouillen », sauf qu'elles ne s'avancent pas autant (500 m.).

Les grand'gardes, elles, envoient du côté de l'ennemi des patrouilles plus fortes, qu'on appelle « patrouilles de reconnaissance », et qui s'avancent de 1000 à 1200 m. au delà de la ligne des sentinelles doubles des petits postes.

Dans la 2^e disposition la réserve fait défaut et les grand'gardes sont directement placées par le corps principal à environ 1000 mètres en avant du front (fig. 2).

Le règlement français nous donne en outre une autre disposition, représentée aussi dans la fig. 2, employée dans des terrains fourrés, très-accidentés et propres par conséquent à la défense. Les grand'gardes alors, au lieu de placer des petits postes, qui eux placent des sentinelles doubles, posent directement à 400 m. devant leur front des postes de 4 hommes (3 hommes et 1 caporal) distants l'un de l'autre de 400 m. également.

Un des hommes monte la garde et surveille le terrain, tandis que les autres s'assoient ou se couchent à une cinquantaine de mètres en arrière, en se dissimulant de leur mieux.

Ces postes de 4 hommes ne fournissent pas de patrouilles rampantes; elles sont alors envoyées par les grand'gardes. Dans ces conditions, dit le règlement, il sera souvent nécessaire de fractionner la compagnie en 2 grand'gardes.

Cette disposition de 2 lignes seulement au lieu de 4 est naturellement moins solide, et ne donne qu'une distance de 1400 m. environ des sentinelles extrêmes au corps principal, tandis que l'autre (fig. 1) en donne environ 2800.

b. *Allemagne.*

En Allemagne nous trouvons généralement aussi 4 lignes, du moins pour des corps de troupe d'une certaine importance. D'après Transfeld (Dienstunterricht für den Infanteristen des deutschen Heeres) à 1500/2000 m. en avant du gros, se trouve le gros des avant-postes, qui envoie à 1500/2000 m. plus avant encore une subdivision appelée « piquet » et destinée à soutenir les grand'gardes. Meckel, d'après son esquisse des avant-postes allemands, ne donne à l'échelle que 425 mètres comme distance entre le piquet et le gros des avant-postes, et 350 m. entre le piquet et les grand'gardes qu'il est destiné à soutenir. Ce sont des données passablement différentes, et entre 1500/2000 mètres et 425 m., il y a de la marge.

Quant à la distance entre le piquet et les grand'gardes (Feldwachen), ni « Transfeldt », ni les « Verordnungen über die Ausbildung der Truppen für den Felddienst » (officiel) n'en disent rien. Si nous admettons 350 mètres, comme Meckel, nous avons donc à 350 m. en avant du piquet une ligne de grand'gardes distantes l'une de l'autre de 5/600 m. environ.

Ces grand'gardes, fortes généralement de 30 à 40 hommes d'infanterie, outre un poste devant les armes « Gewehrposten ou Schnarrposten » se couvrent par une série de postes doubles « Doppelposten » distants l'un de l'autre de 150 à 250 m., suivant la nature du terrain, et éloignés de 3/400 m. de la grand'garde.

En outre nous trouvons, comme en France, des postes de sous-officiers, composés d'un sous-officier et de 6 à 9 hommes, relevant eux-mêmes leurs sentinelles, et placés aux points dangereux, soit aux extrémités de la ligne des postes doubles, soit en dehors de cette ligne, aux points les plus exposés, et de plus encore des patrouilles fixes « Stehendepatrouillen » postées en dehors de la ligne des sentinelles aux points d'observation.

Les postes qui se trouvent sur des routes donnant accès aux grand'gardes, au lieu de 2 hommes seulement, sont composés d'un sous-officier et de 6 hommes, comme les postes de sous-officiers, mais ont une dénomination spéciale, en rapport avec leur mission, qui est d'examiner tous ceux qui veulent pénétrer dans les lignes ou en sortir et que les autres postes doubles leur envoient. On les appelle « Examinirtrupps ».

Le service des patrouilles auquel les grand'gardes consacrent

généralement le tiers de leur effectif, au moins, se divise en trois genres :

Les patrouilles rampantes ou de découverte « Schleich-patrouillen » composées de 2 à 3 hommes et envoyées au-delà de la ligne des postes doubles, dans la direction de l'ennemi, pour reconnaître le terrain et tâcher d'obtenir des nouvelles de l'adversaire.

Les « Visitirpatrouillen, » patrouilles d'inspection ou plutôt espèces de rondes, composées de deux hommes et qui visitent de temps en temps, surtout entre deux poses, « Ablösungen », les postes doubles pour s'assurer que le service se fait convenablement ; elles sont aussi chargées généralement de maintenir les communications entre les grand'gardes voisines.

Et enfin les grandes patrouilles « grössere Patrouillen » qui ont pour mission, non seulement de reconnaître le terrain, mais encore d'arrêter les patrouilles de découverte de l'ennemi ou de déloger ses postes extérieurs, pour soulever avec violence un coin du voile, si l'on peut employer cette expression, derrière lequel il se dérobe. Là où la ruse ne suffit pas elles peuvent donc employer la force.

c. Suisse.

Notre service d'avant-postes est pour ainsi dire calqué sur le service allemand, et se subdivise généralement aussi en 4 lignes :

Le gros des avant-postes à 1000 m. du gros à couvrir ou corps principal ;

Le soutien des grand'gardes, à 500 m. en avant du gros ;

Puis à 500 m. en avant du soutien une ligne de grand'gardes, généralement de la force d'une section ou d'un peloton. Ces grand'gardes posent aussi une sentinelle devant les armes, et se divisent en 2 parties : la partie des postes et celle des patrouilles.

La première partie comprend de nouveau une série de sentinelles extérieures « äussere Schildwachen » distantes de la grand'garde de 250 m. et de 250 m. aussi l'une de l'autre. Elles sont doubles, à moins toutefois que sur l'un ou l'autre point de la ligne des sentinelles, 2 hommes soient jugés insuffisants, par exemple aux points de résistance du front d'observation, points qui doivent être défendus jusqu'à ce que la grand'garde elle-même ait eu le temps d'accourir, aux points particulièrement menacés, ou encore à ceux qui, quoiqu'éloignés de plus de 250 mètres de la grand'garde, doivent être occupés parce que ce sont

de bons points d'observation, ou encore aux extrémités de la ligne des sentinelles extérieures. Dans ces cas on place, au lieu de 2 hommes seulement, un poste de sous-officier avec toutes ses poses, c'est-à-dire avec 3 ou 6 hommes, selon qu'on veut lui donner une sentinelle simple ou double.

De plus les points dits points de passage, c'est-à-dire les chemins de quelque importance traversant le terrain occupé par la grand'garde, sont aussi occupés par un poste de sous-officier et prennent le nom de « postes de passage » « passir posten ». Ils ont comme l' « Examinirtrupp » allemand, pour mission de contrôler tout ce qui entre ou sort et traverse les lignes.

Le service des patrouilles comprend généralement 2 sortes de patrouilles : les patrouilles de découverte « Schleichpatrouillen » envoyées par delà la ligne des sentinelles, pour observer le terrain et se renseigner sur l'ennemi, et composées en général de 2 à 4 hommes, et les patrouilles de communication « Verbindungspatrouillen » fortes de 2 à 3 hommes au plus, et destinées à maintenir les communications entre les grand'gardes voisines et les soutiens.

La pratique nous donne aussi des cas où au lieu de 4 lignes seulement devant le front du corps principal à couvrir, nous avons ou du moins pouvons avoir 5 lignes ; c'est le cas de la fig. 3 tirée d'un exemple fait à l'école centrale de Thoune et où nous avions entre le soutien, tel que nous l'avons décrit précédemment, et les grand'gardes une ligne de premiers soutiens, composés des sections ou pelotons de surplus des compagnies formant les grand'gardes. Cette 5^e ligne nous donnait une distance de 2750 m. entre le gros et la ligne des sentinelles extérieures, tandis que normalement, avec les 4 lignes que nous donne le règlement, nous n'avons que 2250 mètres.

d. Résumé.

Dans les trois pays qui nous occupent, ce service d'avant-postes se divise en deux parties distinctes et pourtant intimement liées l'une à l'autre ; l'une fixe, celle des avant-postes proprement dits, et l'autre mobile, celle des patrouilles. En général la première se compose, pour des corps de troupes considérables du moins, de 4 lignes qui viennent s'interposer entre l'ennemi et le corps principal à couvrir et qui sont destinées à se soutenir l'une l'autre et à permettre, par leur durée de résistance, au gros de se préparer au combat.

En France comme nous l'avons vu et en prenant les chiffres du règlement, ces 4 lignes sont comprises dans une distance de 2800 m., qui sépare le gros de la ligne des sentinelles doubles ; en Allemagne, d'après les données des « Verordnungen über die Ausbildung der Truppen für den Felddienst », de Meckel et de Transfeldt combinées, nous arriverions environ à 4000 m., et en Suisse les 4 lignes nous donneraient une distance de 2250 m. ; en admettant la 5^e ligne dont nous avons parlé, nous arriverions aussi à 2750 m., soit donc environ un rayon des avant-postes français.

Une remarque curieuse à faire, et qui cependant peut se justifier, c'est que Meckel, dans son livre de Tactique où il examine aussi les différents systèmes des grandes puissances, telles que la France, l'Autriche, etc., traduit la dénomination de « petits postes » français par celle de « Feldwachen » et celle de « grand'gardes », qui, d'après nos idées, est la traduction vraie de « Feldwachen » par « soutiens » (Unterstützung) ; la « réserve » française devient alors le « gros des avant-postes ».

Cette définition est justifiable, comme il est dit plus haut, car les petits postes français sont en définitive des petites grand'gardes, ou même des vraies grand'gardes, selon nos idées et comparés aux services allemand et suisse. Ils en ont la force (1 escouade ou 1 section) et outre un poste devant les armes posent leurs sentinelles doubles et les relayent, envoient des patrouilles rampantes et des patrouilles de communication, tout comme les Feldwachen allemandes et nos grand'gardes.

Quant à la partie mobile, elle est la même partout : patrouilles de découverte en avant de la ligne des sentinelles extérieures du côté de l'ennemi, et patrouilles de communication, en arrière auprès des soutiens, et sur les 2 côtés, auprès des grand'gardes voisines.

2. SURETÉ DE MARCHE.

Après les détails dans lesquels nous sommes entrés sur le service des avant-postes de chaque pays, nous pouvons nous borner, pour le service de sûreté de marche dont les principes sont les mêmes partout, à étudier les dénominations que prennent en France, en Allemagne et en Suisse, les subdivisions qui y sont appelées, les distances qui les séparent les unes des autres, et à établir le parallèle immédiat entre les trois pays qui nous intéressent.

En France, qu'il s'agisse d'une compagnie marchant isolée, d'un régiment ou même d'une division, nous ne trouvons que 3 termes pour les subdivisions de l'avant-garde; ces 3 termes suffisent lorsqu'il s'agit simplement d'une section ou d'une compagnie, mais pour des corps de troupes plus considérables et comprenant un plus grand nombre d'échelons, ils ne suffisent plus; ce sont donc plutôt, à proprement parler, des termes génériques, désignant 3 groupes de ces subdivisions qui eux-mêmes se subdivisent encore en fractions plus petites.

En Allemagne et en Suisse nous avons pour chaque subdivision, qu'il y en ait 3, 4 ou 5, un terme spécial, plus encore des termes génériques s'appliquant à un groupe de subdivisions.

Les échelons formant le service de sûreté de marche prennent en France le nom de « gros », de « tête » et de « pointe d'avant-garde », c'est-à-dire qu'un régiment détachera un bataillon comme gros d'avant-garde; ce bataillon détachera à son tour une compagnie comme tête; cette compagnie enverra en avant une section comme pointe et cette pointe se subdivisera encore pour se couvrir par une escouade d'éclaireurs. Comme distances entre ces différentes subdivisions, le règlement admet pour un régiment d'infanterie :

600 m. entre le corps principal et le gros de l'avant-garde.

300 m. entre ce gros et la tête.

200 m. de cette tête à la pointe qui elle-même occupera par ses ramifications un espace de 200 m. environ jusqu'à la pointe extrême de ses éclaireurs.

En Allemagne les 4 termes employés pour désigner les subdivisions d'une avant-garde sont les suivants :

« Vorhut, Haupttrupp, Vortrupp, Spitze », c'est-à-dire qu'un régiment détachera comme Vorhut un bataillon; celui-ci à son tour détachera une compagnie comme Haupttrupp; la compagnie enverra en avant pour se couvrir une section comme Vortrupp, et ce Vortrupp se couvrira lui-même par quelques éclaireurs (Spitze).

Les distances entre ces subdivisions ne sont pas réglementées : cela dépend du terrain et de la force de l'avant-garde. Meckel, qui en parle dans son livre de tactique, fait suivre les chiffres qu'il indique d'une mention digne de remarque :

« Les chiffres entre parenthèses ne sont pas donnés par les règlements, mais en sont simplement déduits ». Or tous les chiffres qu'il donne sont « entre parenthèses ». Le règlement, par con-

séquent, reste muet à ce sujet. D'après Meckel et les autres sources que j'ai déjà eu l'occasion de citer, ces distances sont généralement en moyenne :

300 à 350 m. entre le gros et le bataillon de Vorhut.

300 m. entre le Vorhut et le Haupttrupp.

200/250 m. entre le Haupttrupp et le Vortrupp, et 150 m. du Vortrupp à la pointe (Spitze).

Chez nous, nous trouvons les appellations suivantes :

« Gros de l'extrême avant-garde (Gros der Vorhut), tête (Vortrupp), pointe (Ausspähertrupp) et éclaireurs (Ausspäher) ». Nous avons donc pour un régiment d'infanterie 4 bataillon comme gros de l'extrême avant-garde ; ce bataillon détache une compagnie comme tête; cette compagnie, à son tour, détache une section comme pointe, et cette section se couvre par un groupe d'éclaireurs.

Les distances normales sont, pour un régiment, de :

500 m. entre le gros et le gros de l'extrême avant-garde.

250 m. entre ce dernier et la tête.

200 m. entre la tête et la pointe, et

150 m. entre la pointe et les éclaireurs.

Nous donnons en outre au groupement de ces 4 subdivisions le nom générique de « extrême avant-garde (Vorhut) », et lorsque la troupe à couvrir, le corps principal par conséquent, est plus fort qu'un régiment, lorsqu'on obtient ainsi un 5^e échelon intermédiaire entre ce corps principal et le gros de l'extrême-avant-garde, on donne à ce 5^e échelon le nom de « gros de l'avant-garde ».

En résumé, si nous additionnons les différentes distances qui séparent les échelons d'un régiment d'infanterie isolé marchant avec avant-garde, nous obtenons :

Pour la France un total de 1250/1300 m.

Pour l'Allemagne " 1000/1100 m.

Pour la Suisse " 1400/1450 m.

Une différence encore à signaler, c'est qu'en Allemagne les éclaireurs de la pointe sont au nombre de 4 au lieu de 3 seulement comme en France ou généralement aussi en Suisse (1 sous-officier ou premier soldat et 3 hommes); le sous-officier et 2 de ses hommes marchent en forme de triangle et observent le pays; le 3^e homme, appelé « Verbindungsman » est, ainsi que son nom l'indique, chargé de veiller à la communication constante de la pointe avec le Vortrupp, et marche dans ce but à égale distance

environ du sous-officier commandant les éclaireurs au Vortrupp. Cette disposition permet au sous-officier de vouer toute son attention à l'observation du terrain, car il n'a pas à s'occuper des distances ; c'est l'affaire du « Verbindungsman ».

Suivant les besoins ou la nature du terrain, l'avant-garde envoie encore sur ses flancs des détachements dont la force varie, et qui, suivant l'effectif dont ils ont besoin et l'éloignement de la colonne, sont détachés, soit de la pointe, soit de la tête, soit de l'extrême avant-garde, ou bien même du gros de l'avant-garde ou du corps principal.

En général, lorsqu'on peut employer de la cavalerie pour ce service d'avant-garde, on le fait, tant en France qu'en Allemagne et en Suisse, mais surtout dans les deux derniers pays.

Pour des corps de troupes d'une certaine importance, tels par exemple qu'une division, la cavalerie, en Allemagne et en Suisse, forme une extrême avant-garde distincte, poussant ses reconnaissances aussi avant que possible et soutenue souvent par des détachements d'infanterie transportés par des moyens rapides, (chars de réquisition, traîneaux, ou même encore emmenée en croupe par la cavalerie).

Mais lors-même qu'une division est précédée ainsi d'une extrême avant-garde de cavalerie, elle se couvre encore par une avant-garde complète d'infanterie.

En France il n'en est pas ainsi : la « pointe » seule est formée de cavalerie et la « tête » qui la suit est de nouveau composée d'infanterie.

Ce que nous venons de voir pour l'avant-garde s'applique à l'arrière-garde, avec cette seule différence que les rôles sont intervertis et que les dénominations des différentes subdivisions qui la forment et qui correspondent à celles de l'avant-garde, sont changées.

En France, ces subdivisions prennent le nom de « gros, tête et pointe d'arrière-garde » ; en Allemagne de « Gros der Arrière-garde, Nachhut, Nachtrupp et Nachspitze » ; et chez nous, en Suisse, de « gros de l'arrière-garde, gros de l'extrême arrière-garde (Gros der Nachhut), tête de l'extrême arrière-garde (Nachtrupp), pointe de l'extrême arrière-garde (Ausspähertrupp), et éclaireurs (Ausspäher) ».

Quant à l'artillerie ou au génie, aux armes spéciales, en un mot, si je n'en ai pas parlé à propos de ces différents services, ce n'est point par esprit d'exclusion ; elles jouent, tant dans le service de

sûreté de marche que dans le service d'avant-postes, un rôle très important, mais la combinaison des 2 armes ne rentre pas dans mon programme, car c'est déjà une question de tactique plus élevée. Si donc je les ai négligées, je prie leurs représentants de m'excuser et de prendre ce travail pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une étude des formations de l'infanterie plus spécialement, faite par un officier d'infanterie.

J. S.

Tirs exécutés contre des maçonneries avec le nouveau canon suisse de campagne¹.

Pendant l'école préparatoire d'officiers d'artillerie, à Zurich, en novembre 1882, il a été exécuté avec le nouveau canon de campagne, des tirs intéressants dont le but était de comparer l'effet des divers projectiles sur des maçonneries.

On avait utilisé pour cela les restes d'une maison autrefois démolie à cause de sa trop grande proximité de la ligne de tir. Ces restes consistaient en pans de murs encore très solides construits avec des moëllons mesurant jusqu'à 0^m,25⁵, reliés par un mortier résistant.

Les essais portèrent sur les projectiles suivants :

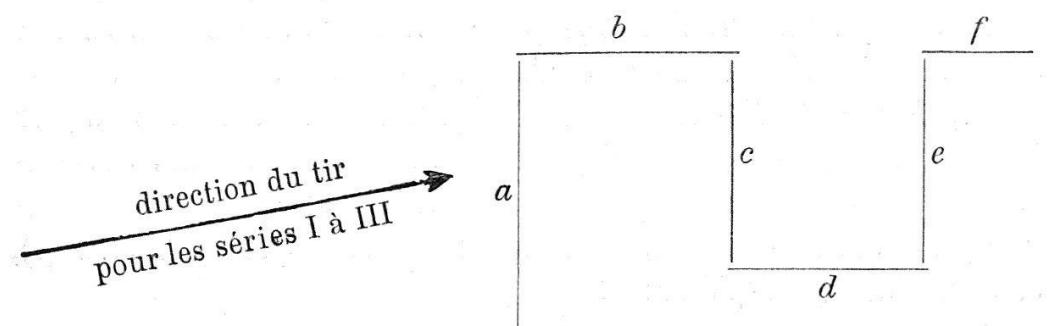
Shrapnels avec fusées à temps et fusées à double effet;

Obus à anneaux remplis de poudre;

Obus à anneaux avec charge d'éclatement d'amidogène;

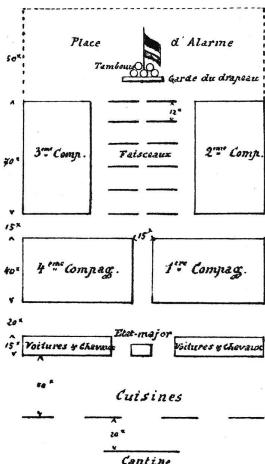
Obus à simple paroi remplis de poudre.

Le croquis ci-dessous donne la disposition des pans de murs. Le rectangle compris entre les murs *c*, *d* et *e* est rempli de terre. Les autres murs sont détachés.



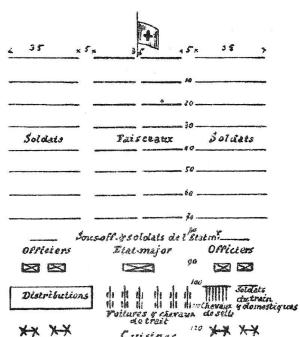
¹ Résumé succinct d'un rapport de M. le lieutenant-colonel Schumacher obligamment communiqué par M. le colonel Bleuler.

Allemagne



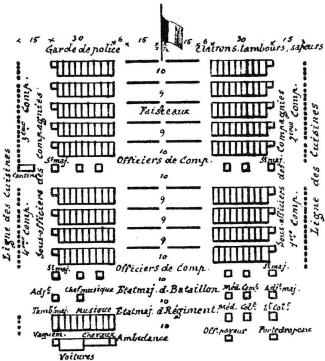
*Verordnung ü. d. Ausbildung d. Truppen f. d. Felddienst
v. 17. Juni 1870, revidirt Juli 1877.*

Suisse



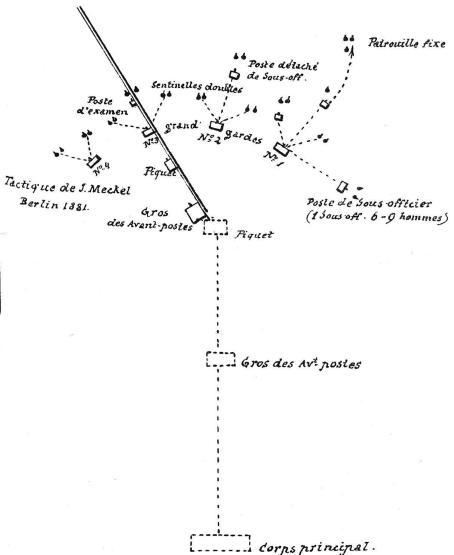
Instruction sur le service en camp
31 Mars 1882.

France

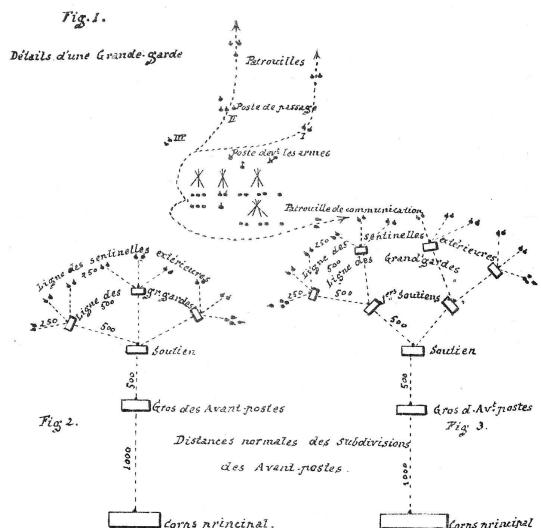


*Instruction pratique s.l. Service d.l'Infant
en campagne. 4 Octobre 1875.*

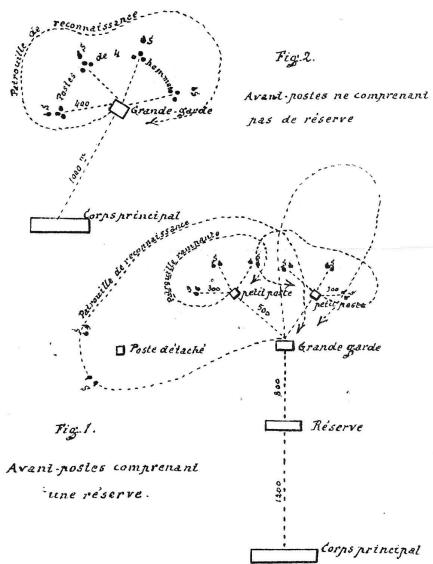
Bivouacs.



Dienstunterricht f. d. Infanteristen d. deulsc. Heeres. 1883.



Avant-Postes.



Instruction pratique S.I. service de l'Infanterie en campagne, 1875.

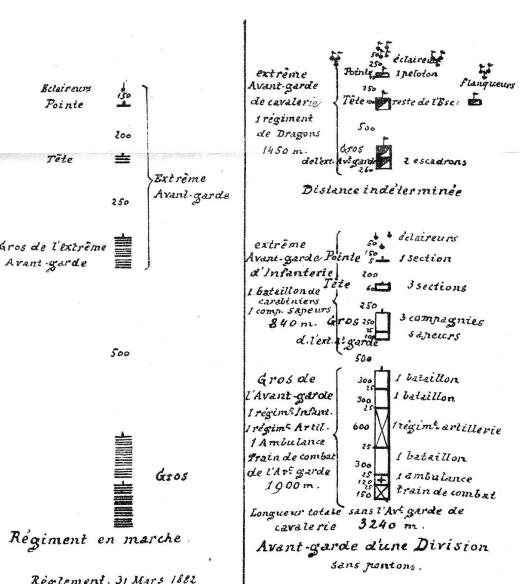
Régiment en marche

Avant-garde d'une Division.

N.B. Les cotes entre parenthèses ne sont pas tirées des règlements officiels. - Ils n'en donnent pas.

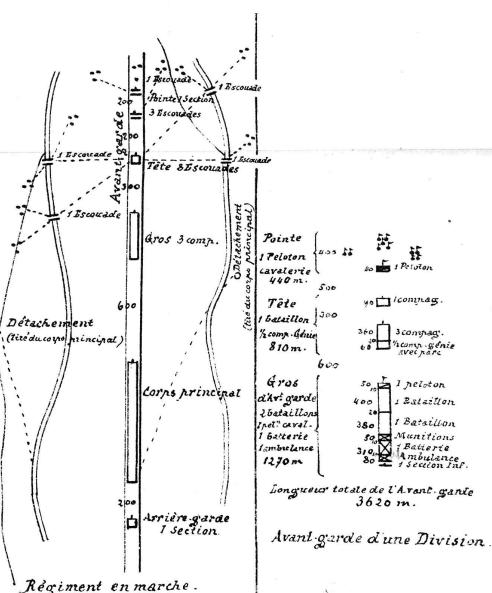
Tactique de S. Meckel. 1881.
Transfeldt. 1883.

Tactique de J. Meckel. 1881.



Règlement. 31 Mars 1882

Règlement. 31 Mars 1884



Instruction pratique du service de l'infanterie en campagne. 1845.